

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE VAL-ALAIN

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Val-Alain, tenue à l'heure et au lieu des séances, ce **16 décembre 2024**, à 19h45.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pauline Dubois  
Siège #2 - Camil Samson  
Siège #3 - Julie Duhaime  
Siège #5 - Isabelle Laroche  
Siège #6 - Matthieu Giroux

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Marie-Eve Marcotte-Bussières

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Daniel Turcotte.  
Madame Émilie Marcoux-Mathieu, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification, du quorum et de la publication de l'avis de la séance extraordinaire, le maire déclare la séance ouverte.

5 personnes sont présentes.

**2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Cette séance est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2025 et le plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 de cette municipalité. Les conseillers indiquent avoir tous reçu l'avis de convocation requis par la Loi ou renoncent à celui-ci le cas échéant.

**2024- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**12-  
358**

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4- ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025
  - 4.1- Présentation du budget 2025
  - 4.2- Adoption du budget 2025
  - 4.3- Adoption du plan triennal 2025-2026-2027
- 5- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Matthieu Giroux, conseiller, d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Cette séance extraordinaire étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget, les membres du conseil procèderont en conséquence.

**2024-12-359 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025**

**4.1 - Présentation du budget 2025**

Le maire fait la présentation des prévisions budgétaires pour l'année 2025.

**2024- 4.2 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2025**

**12-  
360**

ATTENDU QUE la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2025;

ATTENDU QU'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal.

Il est proposé par Julie Duhaime, conseillère, que le conseil municipal adopte le budget suivant pour l'année 2025 :

**RECETTE**

Taxes sur la valeur foncière	1 085 740 \$	
Tarifs compensatoires	463 687 \$	
Tenant lieu de taxes	21 462 \$	
Autres revenus	765 716 \$	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>2 336 605 \$</b>

**DÉPENSES**

**DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Administration générale	480 302 \$	
Sécurité publique	343 507 \$	
Transport	558 496 \$	
Hygiène du milieu	321 672 \$	
Aménagement, urbanisme et développement	101 227 \$	
Loisirs et culture	288 937 \$	
Frais de financement	157 501 \$	
<b>TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 251 643\$</b>

**CONCILIATION À DES FINS FISCALES:**

Financement	131 800 \$	
Surplus accumulé non affecté	-56 000 \$	
Surplus accumulé égoût	- 15 838 \$	
Surplus accumulé affecté	0 \$	
<b>TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>		<b>59 962 \$</b>

**DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS** 25 000 \$

**TOTAL DES DÉPENSES** 2 336 605 \$

**VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.**

**2024-12-361 4.3 - ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

ATTENDU la présentation du programme triennal d'immobilisations pour les années 2025-2026-2027;

ATTENDU QU'avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal.

Pour ces motifs,

il est proposé par Camil Samson, conseiller, d'adopter le programme triennal d'immobilisations tel que présenté.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.**

#### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question de l'assistance.

#### **6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Pauline Dubois, conseillère, que cette séance ordinaire soit levée à 19 h 52.

**VOTE: Adopté à l'unanimité des membres présents.**

\_\_\_\_\_  
Daniel Turcotte  
Maire

\_\_\_\_\_  
Émilie Marcoux-Mathieu  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Daniel Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Daniel Turcotte  
Maire